Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260329-KERFONS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 21 avril 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
K. MARIE ; procuration à L. FÉGAR,
B. PARANTHOEN, procuration à J. COQUILLON

Absents : B. GOURHANT.,

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	24
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Ludivine FÉGAR

2. RESSOURCES HUMAINES

A. Accroissement saisonnier d'activité-Chapelle de Kerfons

2026-26

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23-2°,
VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'ouverture de la Chapelle de Kerfons,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE le recrutement de 5 agents contractuels en référence au grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les périodes suivantes :

- Période de 3 jours allant du 1er au 3 mai 2026 inclus,
- Période de 3 jours allant du 8 au 10 mai 2026 inclus,
- Période de 4 jours allant du 14 au 17 mai 2026 inclus,
- Période de 3 jours allant du 23 au 25 mai 2026 inclus,
- Période de 3 mois 8 jours allant du 13 juin au 31 août 2026 inclus.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.
Ces agents assureront des fonctions de guide touristique.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260329-KERFONS-DE

La rémunération des agents sera calculée au taux horaire de 12,02 €, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget.

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

À Ploubezre, le mercredi 29 avril 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Ludivine FEGAR